

REUNION DU COMITE SYNDICAL LE 01 DECEMBRE 2015

Date de convocation du Comité : 23 Novembre 2015

Le 1^{er} Décembre 2015 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents : Le Président Jean-René RABILLOUD, Roland SEIGLE, vice-président, Stéphane CECILLON, vice-président, Robert BALLEFIN, vice-président, Serge BOUVIER, vice-président, Laurent CUISENIER, membre du bureau, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, André PAVIET SALOMON, membre du bureau, Véronique RABILLOUD, membre du bureau, Jean-Yves CADO, Georges PIROIRD, Jean-Pierre THEBAULT, Christian SOUILLET-DESERT (suppléant de Mr Louis BALLY), Franck ROESCH, Roger MILLY, Sylvain CARRIOT, Robert CHAPOT, Gérard RIVOIRE, Christian GUETAT, Bernard ODET, Ludovic LEGRAIN, Jean-Luc VARNET

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle - CARRON Michel – DIAS Olivier

Commune de CHAMAGNIEU

BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

VISCOGLIOSI Georges (Excusé) – PETITHOMME François (Excusé)

Commune de l'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal – ROBERT Joseph

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

ARCHER Cyril

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

BALLY Louis – Etait présent son suppléant SOUILLET-DESERT Christian

Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

HOURIEZ Henri – NECTOUX Charles

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE (Excusée) – YNNA René

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

MOREL Philippe

Commune de TREPT

ROYBIN Serge

Commune de VAULX MILIEU

METTEM Yves

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe

Ordre du Jour

- ↗ Convention voies vertes
- ↗ Questions diverses

CONVENTION VOIES VERTES

Extrait de délibération n° 27/2015

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur Le Président ouvre la séance et demande à Séverine VERNISSAT d'effectuer l'appel.

Monsieur le Président rappelle rapidement le contexte et notamment le point qui avait posé problème lors du comité syndical du 04 novembre 2015, à savoir, la partie de la convention concernant les activités de chasse et pêche. Le comité syndical avait demandé l'ajout d'un paragraphe sur la convention stipulant « Les activités de chasse et de pêche doivent être maintenues telles qu'elles l'étaient auparavant. » et avait demandé au président de ne pas signer la convention si cette mention n'était pas rajoutée.

Suite à la réunion, qui s'est déroulée à la CAPI, le 23 novembre, le président a convoqué un comité syndical extraordinaire afin que la convention soit validée et qu'il puisse la signer. Il précise que le paragraphe stipulé ci-dessus a été remplacé par « La chasse pourrait s'exercer selon la réglementation en vigueur ». Monsieur le président précise que la réglementation interdit toute activité de chasse sur l'emprise publique des voies vertes.

Monsieur le président précise que l'AICA et l'ACCA de VAULX MILIEU et de l'ISLE D'ABEAU étaient présentes, et les membres de ses associations ont pu exprimer leurs points de vue au sujet de la voie.

Monsieur le président demande aux membres du comité syndical de voter à main levée. Après délibération, les membres du bureau acceptent à l'unanimité la signature de la convention. Le président signera donc la convention avec la CAPI dès que possible.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le président cède la parole à Amandine ROUX qui informe les membres du comité syndical que l'APIE a sollicité le Syndicat des marais, dans le cadre de l'organisation d'un projet de récolte de déchets lors du printemps 2016. Cette récolte se déroulerait le long de la BOURBRE en rive droite entre les communes de BOURGOIN-JALLIEU et L'ISLE D'ABEAU. Ce projet est porté par l'APIE, serait financé par la CAPI, le SMND mettrait deux bennes à disposition.

L'APIE souhaiterait avoir un accord de principe du Syndicat des marais sur ce projet.

Mr RIVOIRE précise que cette action menée par l'APIE est très bien mais ce ne sont pas les seules à ramasser les déchets, et les communes qui effectuent ce type d'action ne doivent pas être oubliées. Sur la commune de VAULX MILIEU, par exemple, ce type d'action est réalisé par les employés communaux, les administrés et les enfants. Les communes organisent ce type d'action avec leur propre moyen alors que l'APIE perçoit des aides pour réaliser ce type de projet.

Amandine ROUX précise que lors des dernières années, différentes actions ont été menées pour la récolte des déchets par les communes ou d'autres organismes, et le Syndicat des marais avait alors mis en avant les initiatives dont il avait eu connaissance (sur la commune de l'ISLE d'ABEAU, par exemple).

Véronique RABILLOUD propose que lorsque les communes organisent ce type d'actions, elles en informent le Syndicat des marais afin qu'il puisse diffuser l'information sur son site internet.

Monsieur le président informe les membres du comité syndical, de l'avancement du dossier concernant la recherche d'une parcelle pour la construction des futurs locaux.

Amandine ROUX rappelle que trois parcelles avaient été sélectionnées lors du dernier comité syndical.

La première parcelle se trouvant sur la commune de FRONTONAS, est située au niveau d'une ZAC, la contrainte actuelle de cette parcelle, qui s'étend sur 3 000 mètres carré et n'est pas divisible actuellement, consiste à rehausser le terrain sous le bâtiment d'une soixantaine de centimètres.

La deuxième parcelle, proposée par la SARA, est située sur la zone de la MALADIERE. Cette parcelle est située en zone rouge sur la carte des aléas.

La troisième parcelle, proposée par la commune de BOURGOIN-JALLIEU, est située à proximité du local technique actuel. Amandine et le président rencontrent la semaine prochaine le service urbanisme de la commune pour obtenir des éléments complémentaires. Mais le coût du terrassement doublerait le prix du terrain.

Monsieur RIVOIRE précise qu'actuellement, la parcelle située sur la commune de FRONTONAS semble la plus appropriée actuellement financièrement.

Lors du comité syndical du 04 novembre, Mr BALLEFIN avait informé le comité syndical de la nécessité d'acquérir une nouvelle tête de broyage pour la NOREMAT. Il a rencontré le commercial de NOREMAT le 23 novembre, la nouvelle tête de broyage a été commandée pour 10 500€ H.T. au lieu de 12 000€ H.T.

Roland SEIGLE demande à Mathieu un calendrier approximatif des dates d'intervention de la pelle et du tracteur sur les différents secteurs, afin que les agriculteurs puissent effectuer les labours. Les canaux concernés devront apparaître sur ce calendrier.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

La séance est levée à 19h15.

Jean-René RABILLOUD,

Président

